

## Sommaire – MAE – Consultation Publique – 11-juin-2016

Le myriophylle à épis; le ministère de l'environnement a soumis des questions à l'ABV des 7, la compagnie que nous avons mandaté pour faire la demande de permis. Des rencontres sont prévues pour y répondre avec l'ABV des 7. Depuis, nous avons contacté les députés provinciaux pour leur support dans le dossier puisqu'il est accepté par le ministère des directions Régionales de l'Outaouais ainsi que des Cantons de l'Est et questionnées par le nôtre soit celui des Laurentides.

**Lorsque cette étape sera conclue, nous avons 2 choix:**

- 1. Attendre que la municipalité** décide d'implanter une taxe de secteur et d'assumer tout le processus, ce qui ne rendrait la pose possible qu'en 2017 ou 2018, avec des coûts plus élevés \$\$ (votre association avait négocié \$2/pi ca et la compagnie a indiqué que la base pourrait être de \$4/pi ca et plus dès l'an prochain ??) compte tenu que la superficie à couvrir aura augmenté sans que l'in ne sache de combien??

Taxe de secteur en fonction d'un projet **évalué à \$150 000** basés **sur une soumission 2016**, d'ici 2017 et 2018, **la superficie va encore augmenter donc ce sera +++\$\$\$ ??**

Riverains Bâtis: \$ 609,01  
Riverain Terrain: \$ 304,51  
Couronne Bâtis : \$ 182,70  
Ayants Droits : \$ 121,80

Évaluation à \$150 000 mais d'ici 2 ans **le coût augmentera donc la taxe sera + \$\$ de combien ??**

**2.** Dans les circonstances actuelles votre CA continue à investiguer la possibilité de faire une levée de fonds pour combattre le MAE. Nous vous invitons à nous communiquer vos intentions au sujet d'une levée de fonds volontaires afin d'amasser les fonds nécessaires si ce n'est pas déjà fait.

Nous suggérons \$1000/chalet mais à vous de nous dire ce que vous êtes en mesure de verser. Ceci nous permettra d'évaluer les possibilités.

Nous avons déjà reçu plusieurs intentions de la part des gens présents lors de notre l'assemblée générale du 29 mai dernier, mais si vous n'avez pu y assister, qu'en pensez-vous ou avez-vous des questions. Vous n'avez qu'à répondre au présent courriel.

Sur notre site web, vous trouverez les présentations que nous avons faites lors de l'assemblée générale ainsi que les études portant sur le MAE: [www.lacquenouille.ca](http://www.lacquenouille.ca)

**NOUVELLE SUGGESTION :**

- Gens de la baie Charron, accepteriez-vous que les riverains d'ailleurs de la baie hébergent vos embarcations pour l'été ?
- Et vous riverains, qui voudrait héberger 1 ou 2 embarcations des gens de la baie Charron ? Écrivez-nous ceux qui veulent y participer.
- POUR TOUS NE PAS NAVIGUER dans la BAIE CHARRON !**

Note courriel : [asslacquenouille@gmail.com](mailto:asslacquenouille@gmail.com)

Soyez ambassadeur avec nous, parlez-en avec vos voisins afin qu'on réussisse à sauver le lac. L'intégral des présentations de samedi, le 11 juin sont attachées ainsi que les calculs de taxes proposées.

Le CA de l'association des propriétaires du lac Quenouille.